



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

**Le Délégué territorial**

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67  
Fax : 04.94.65.89.43  
Mél : [p.jadault@inao.gouv.fr](mailto:p.jadault@inao.gouv.fr)

Réf : MG/HPR/CC/2019  
Affaire suivie par Christine CAPHAM  
N/Réf : 0219082019  
Objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de  
Saint-Tropez.

La Directrice de l'INAO  
à  
Monsieur Le Maire  
Hôtel de Ville  
BP 161  
83992 SAINT-TROPEZ

MAIRIE DE SAINT-TROPEZ  
Comité "qualité"  
Le 26 août 2019  
N° 95999  
DUA

La Valette-du-Var, le 31 août 2019.

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 10 juillet 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de Saint-Tropez est incluse dans les aires géographiques des AOC : « Côtes de Provence », « Huile d'olive de Provence » et dans les aires géographiques des IGP : « Maures », « Var », « Méditerranée » et « Miel de Provence ».

Après étude du dossier, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Tropez, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie DDTM 83

La Directrice Marie GUITTARD  
et par délégation Emmanuel ESTOUR

INAO - Délégation Territoriale Sud-Est

Parc Tertiaire Valgora  
Bâtiment C  
Avenue Alfred Kastler  
83160 La Valette du Var  
TEL. 0 494 357 467 / TELECOPIE : 0 494 658 943  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)